

Assemblée ordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 4 décembre 2017 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon et à laquelle sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Pascale Auger, Diane Jeannotte, Claudette Laflamme, Claude Brunet, Daniel Houde et Pierre Salois

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 13 novembre 2017
3. Remise de la bourse de Soutien à l'excellence à Marine Lewis
4. Acceptation des comptes payables au 30 novembre 2017 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} novembre 2017
5. Correspondance

a) MRC des Pays-d'en-Haut Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 3 octobre 2017

b) M. Nicolas Raymond – Lettre adressée à ministère des Glissades des Pays-d'en-Haut Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant une demande de signalisation touristique

6. ADMINISTRATION

- 6.1 Dépôt par la secrétaire-trésorière de la liste des donateurs et des rapports de dépenses des membres du conseil
- 6.2 Résolution – renouvellement de l'adhésion de la municipalité à l'Union des municipalités du Québec pour 2018
- 6.3 Résolution – barrage routier – Chœur des jeunes de Saint-Sauveur – 28 avril 2018 ou 5 mai 2018

7. RÉGLEMENTS

- 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #773-01-17 – règlement modifiant le règlement 773-08 décrétant le remboursement de diverses dépenses
- 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #850-17 – règlement décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2018
- 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #852-17 – règlement sur la tarification pour l'utilisation d'un bien, service et/ou activité de la municipalité, certificats et permis
- 7.4 Résolution – adoption du règlement #851-17 – règlement sur la tenue des séances du conseil municipal

8. TRAVAUX PUBLICS

- Dépôt du procès-verbal du Comité des travaux publics

9. URBANISME

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 16 novembre 2017

Demandes de PIIA

- 9.1 287, chemin Beaulne
- 9.2 276, chemin Belvédère
- 9.3 805-805A, chemin des Pierres
- 9.4 574, boul. des Laurentides
- 9.5 720, chemin Jean-Adam

- 9.6 Résolution - nomination de Mme Suzanne Rabeau comme membre sur le Comité consultatif d'urbanisme

- 9.7 Résumé des activités du service d'urbanisme et d'environnement

10. **ENVIRONNEMENT**

- Informations

11. **FINANCES**

- Informations

- 11.1 Résolution – approbation de la liste des propriétés pour la vente pour défaut de paiement de taxes
- 11.2 Résolution – affectation du surplus accumulé – achat de bacs et conteneurs pour les matières résiduelles
- 11.3 Résolution – remise de dépôt de garantie – 754, rue Principale

12. **LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

- Informations

- 12.1 Résolution – rabais de passes de ski de fond – parc linéaire – hiver 2018

13. **RESSOURCES HUMAINES**

- 13.1 Résolution – confirmation de la fin de la période de probation de Mme Caroline Asselin, directrice générale et greffière
- 13.2 Résolution – embauche d'un surveillant de patinoire – hiver 2017-2018

14. **DONS**

- 14.1 L'Ombre-Elle
Prévoyance envers les Aînés des Laurentides

15. **Informations diverses**

16. **Divers**

17. **Période de questions**

18. **Levée de l'assemblée**

12255-1217

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – acceptation du procès-verbal de l’assemblée du 13 novembre 2017

12256-1217

Il est proposé par Monsieur Daniel Houde, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu que le procès-verbal de l’assemblée du 13 novembre 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

M. Daniel Houde fait la remise de la bourse de Soutien à l’excellence au montant de 750 \$ à Mme Marine Lewis pour sa performance aux Jeux du Canada – été 2017.

12257-1217

Résolution – acceptation des comptes payables au 30 novembre 2017 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} novembre 2017

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par la secrétaire trésorière;

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu que les comptes payables au 30 novembre 2017 au montant de 151 279,00 \$ et les comptes payés depuis le 1^{er} novembre 2017 au montant de 68 151,32 \$ soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Caroline Asselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu’il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites de cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Caroline Asselin, secrétaire-trésorière

12257-1217A

Résolution – remise de la bourse de Soutien à l’excellence à Mme Marine Lewis

Il est proposé et résolu que la Municipalité de Piedmont remette à Mme Marine Lewis la bourse de Soutien à l’excellence au montant de 750,00 \$ pour sa performance aux jeux du Canada – été 2017.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

a) MRC des Pays-d’en-Haut

Dépôt du procès-verbal de l’assemblée du 3 octobre 2017.

b) M. Nicolas Raymond – Glissades des Pays-d'en-Haut

Lettre de M. Raymond adressée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant une demande signalisation touristique.

ADMINISTRATION

Dépôt par la secrétaire-trésorière de la liste des donateurs et des rapports de dépenses des membres du conseil municipal.

Résolution – renouvellement de l'adhésion de la municipalité à l'Union des municipalités du Québec pour 2018

12258-1217

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu que la Municipalité de Piedmont renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2018 et autorise de ce fait, la directrice des finances à émettre un chèque au montant de 1 858,55 \$ (taxes incluses) pour le paiement de la cotisation de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12259-1217

Résolution – demande de barrage routier chemins Avila et des Pentes le 28 avril 2018 ou le 5 mai 2018– Chœur des jeunes de Saint-Sauveur

Il est proposé par Monsieur Daniel Houde, appuyé par Madame Pascale Auger et résolu que la Municipalité de Piedmont autorise l'organisme Chœur des Jeunes de Saint-Sauveur à tenir un barrage routier lors de leur activité de collecte de fonds qui se tiendra le 28 avril 2018 ou le 5 mai 2018 sur le chemin Avila à l'intersection du chemin des Pentes.

Les responsables de cette activité devront aviser la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Pays-d'en-Haut, de la tenue d'un tel événement et devront prendre les mesures appropriées afin que les sites soient sécuritaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

Avis de motion et dépôt du projet de règlement #773-01-17 – règlement modifiant le règlement 773-08 décrétant le remboursement de diverses dépenses

Avis de motion est par la présente donné par Madame Claudette Laflamme à l'effet qu'elle présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 773-01-17, règlement modifiant le règlement 773-08 décrétant le remboursement de diverses dépenses.

Le projet de règlement est présenté séance tenante.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement #850-17 – règlement décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2018

Avis de motion est par la présente donné par Madame Diane Jeannotte à l'effet qu'elle présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro #850-17, règlement décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2018.

Le projet de règlement est présenté séance tenante.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement #852-17 – règlement sur la tarification pour l'utilisation d'un bien, service et/ou activité de la municipalité, certificats et permis

Avis de motion est par la présente donné par Madame Claudette Laflamme à l'effet qu'elle présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro #852-17, règlement sur la tarification pour l'utilisation d'un bien, service et/ou activité de la municipalité, certificats et permis.

Le projet de règlement est présenté séance tenante.

RÈGLEMENT N° 851-17

RÈGLEMENT SUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE l'article 150 du *Code municipal* prévoit que le conseil municipal peut, par règlement, prescrire la durée de la période de questions, le moment où elle aura lieu pendant la séance du conseil ainsi que la procédure à suivre pour poser une question;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire instaurer deux périodes de questions pendant les séances ordinaires du conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à l'assemblée du 13 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est statué, décrété et ordonné par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 - OBJET

Le présent règlement a pour objet de régir les périodes de questions pendant les séances ordinaires du conseil municipal ainsi que la procédure à suivre pour poser une question pendant toute séance du conseil municipal;

ARTICLE 3 – PÉRIODES DE QUESTIONS

Les séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Piedmont comportent deux périodes de questions.

La première période de questions est d'une durée de quinze (15) minutes maximum.

ARTICLE 4 – PROCÉDURE À SUIVRE POUR POSER UNE QUESTION

Les questions sont posées au moment prévu à l'ordre du jour de la séance sous la rubrique période de questions. La personne qui désire poser une question attend que le maire ou la personne qui préside l'assemblée lui ait donné droit de parole.

La personne qui veut poser une question doit s'identifier. Les questions sont adressées au président de l'assemblée. Le président de l'assemblée répond directement à la question ou désigne une personne pour le faire. La réponse à une question peut être reportée à une séance ultérieure lorsque les informations demandées ne sont pas disponibles sur le champ.

Les questions doivent porter sur des sujets d'ordre général. Les questions portant sur des cas particuliers sont référées à une rencontre privée avec le maire ou avec un des fonctionnaires municipaux.

Le président de l'assemblée maintient l'ordre et le décorum pendant la période de questions. Toute personne proférant des menaces ou des propos injurieux peut être expulsée de l'assemblée.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Nathalie Rochon
Mairesse

Caroline Asselin
Directrice générale

12260-1217

Résolution – adoption du règlement #851-17 – règlement sur la tenue des séances du conseil municipal

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu que le règlement #851-17, règlement sur la tenue des séances du conseil municipal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

M. Claude Brunet fait rapport des activités du service des travaux publics.

URBANISME

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 novembre 2017

12261-1217

Résolution – demande de P.I.I.A. 287, chemin Beaulne

ATTENDU QUE la propriétaire du 287, chemin Beaulne a déposé une demande afin de transformer une partie de son sous-sol en garage;

ATTENDU QUE deux fenêtres du sous-sol seront remplacées par une porte de garage;

ATTENDU QUE la porte de garage sera de couleur verte, comme les portes extérieures et les persiennes existantes;

ATTENDU QUE la galerie sera aussi modifiée afin de se prolonger sur le côté gauche de la maison;

ATTENDU QUE la galerie sera de couleur brune;

ATTENDU QU'une demande de garage souterrain avait été présentée et acceptée en 2015 mais que les travaux proposés étaient trop dispendieux à réaliser;

ATTENDU QUE les travaux proposés dans la présente demande ont un impact plus faible sur l'ensemble de la propriété;

ATTENDU QU'une haie de cèdres matures camoufle une partie des travaux;

ATTENDU QUE les travaux proposés s'agencent avec l'architecture du bâtiment;

ATTENDU QUE lesdits travaux s'agenceront avec les autres bâtiments du secteur;

ATTENDU QUE les membres du comité jugent que la porte de garage pourrait être plus discrète en étant de la même couleur que le revêtement du bâtiment;

ATTENDU QUE la couleur proposée reste acceptable, entre autre vu la présence de la haie de cèdre;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Madame Pascale Auger, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande du 27 octobre 2017 tout en suggérant la possibilité que la porte de garage soit de la même couleur que le revêtement extérieur de la maison et à la condition que la haie de cèdre en façade principale du bâtiment soit protégée et conservée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – demande de P.I.A. **276, chemin Belvédère**

12262-1217

ATTENDU QUE le propriétaire du 276, chemin Belvédère a déposé une demande afin d'agrandir sa résidence;

ATTENDU QU'en plus de l'agrandissement, la toiture de la maison doit être refaite au complet;

ATTENDU QUE la nouvelle toiture serait en bardeaux de cèdre de couleur naturelle au lieu de la tôle actuelle;

ATTENDU QUE pour l'agrandissement, le revêtement extérieur serait le même que pour la partie existante soit la pierre et le bois;

ATTENDU QUE les couleurs, tant du revêtement extérieur que des ouvertures seraient les mêmes que pour la partie existante;

ATTENDU QUE l'architecture de l'agrandissement ajoutera du volume et des décrochés à une architecture déjà de haute qualité;

ATTENDU QUE la résidence est isolée des autres bâtiments du secteur;

ATTENDU QUE les travaux proposés s'agencent au bâtiment existant;

ATTENDU QUE les travaux rehausseront l'apparence du bâtiment;

ATTENDU QUE les matériaux choisis sont de qualité supérieure et s'harmonisent avec la nature;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Madame Pascale Auger, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des travaux d'agrandissement de la résidence située au 276, chemin Belvédère, le tout en conformité avec la demande déposée le 8 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – demande de P.I.I.A. **805-805A, chemin des Pierres**

12263-1217

ATTENDU QUE le propriétaire du 805-805A, chemin des Pierres a déposé une demande afin d'effectuer des rénovations extérieures au bâtiment;

ATTENDU QUE les fenêtres seront remplacées par des fenêtres en PVC blanc;

ATTENDU QUE les ouvertures et les coins de la maison seront recouverts de moulures de canexel blanc;

ATTENDU QUE toutes les ouvertures auront du carrelage dans la partie supérieure;

ATTENDU QUE la couleur du revêtement extérieure sera changée pour du « gris-beige »;

ATTENDU QUE les portes seront de couleur bleue afin de s'agencer avec la couleur de la toiture;

ATTENDU QUE les poutres apparentes du toit seront aussi de couleur bleue;

ATTENDU QUE la galerie avant sera prolongée vers la gauche et qu'un escalier sera ajouté afin de rejoindre le stationnement de ce côté;

ATTENDU QUE la nouvelle portion de galerie sera identique à la partie existante;

ATTENDU QUE les travaux proposés rehausseront l'apparence du bâtiment;

ATTENDU QUE les couleurs choisies sont sobres et s'agencent entre elles;

ATTENDU QUE le bâtiment est passablement caché de la voie publique par de la végétation;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Madame Pascale Auger, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des travaux de rénovation extérieur au 805-805A, chemin des Pierres, le tout en conformité avec la demande déposée le 7 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12264-1217

Résolution – demande de PIIA **574, boul. des Laurentides**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 574 117 situé au 574, boul. des Laurentides a déposé une demande afin d'installer des enseignes sur le bâtiment et sur la structure sur poteaux;

ATTENDU QUE les trois enseignes sont sur fond noir avec lettrage blanc et que seul le logo des commerces comporte des couleurs différentes;

ATTENDU QUE les enseignes sur poteaux et sur le bâtiment sont identiques en tout point;

ATTENDU QUE les enseignes s'agencent très bien entre elles mais aussi avec les couleurs du bâtiment;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite s'assurer que toutes les enseignes seront similaires;

ATTENDU QUE les matériaux choisis sont de qualité et les couleurs sobres;

ATTEDNU QUE le message des enseignes est clair et lisible;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Madame Pascale Auger, appuyé par Madame Claudette

Laflamme et résolu que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'enseignes sur poteaux et d'enseignes sur bâtiment au 574, boul. des Laurentides, le tout en conformité avec la demande déposée le 8 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12265-1217 **Résolution – demande de PIIA**
720, chemin Jean-Adam

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 574 117 situé au 574, boul. des Laurentides a déposé une demande afin d'installer des enseignes sur le bâtiment et sur la structure sur poteaux;

ATTENDU QUE les trois enseignes sont sur fond noir avec lettrage blanc et que seul le logo des commerces comporte des couleurs différentes;

ATTENDU QUE les enseignes sur poteaux et sur le bâtiment sont identiques en tout point;

ATTENDU QUE les enseignes s'agencent très bien entre elles mais aussi avec les couleurs du bâtiment;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite s'assurer que toutes les enseignes seront similaires;

ATTENDU QUE les matériaux choisis sont de qualité et les couleurs sobres;

ATTENDU QUE le message des enseignes est clair et lisible;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Madame Pascale Auger, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'enseignes sur poteaux et d'enseignes sur bâtiment au 574, boul. des Laurentides, le tout en conformité avec la demande déposée le 8 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12266-1217 **Résolution – nomination de Mme Suzanne Rabeau comme membre du**
Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Monsieur Daniel Houde, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu que Mme Suzanne Rabeau soit nommée membre du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de Mme Pascale Auger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résumé des activités du service d'urbanisme et d'environnement

Mme Pascale Auger fait un résumé des activités du service d'urbanisme et d'environnement.

FINANCES

Résolution – approbation de la liste des propriétés pour la vente pour défaut de paiement de taxes

12267-1217

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Pascale Auger et résolu que la Municipalité de Piedmont approuve la liste des arriérés pour non paiement de taxes, le tout tel que rédigé par Mme Sylvie Dupuis, directrice des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12268-1217

Résolution – affectation du surplus accumulé – achat de bacs et conteneurs pour les matières résiduelles

ATTENDU QUE la MRC a pris compétence des collectes des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la municipalité désire ne pas aller en règlement d'emprunt avec la MRC pour l'achat de ses bacs et conteneurs pour les matières résiduelles;

ATTENDU QUE, la municipalité possède les fonds nécessaire pour faire l'acquisition de ces nouveaux bacs;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu que la Municipalité de Piedmont autorise la directrice des finances à procéder au transfert du surplus libre au surplus affecté la somme de 200 000\$ pour l'achat de bacs et de conteneurs pour la collecte des matières résiduelles.

Il est bien entendu que tout solde non utilisé sera versé au surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12269-1217

Résolution – remise du dépôt de garantie – 754, rue Principale

ATTENDU QUE le propriétaire du 754, rue Principale a déposé une somme de 2 000 \$ afin garantir la plantation de cèdres entre la rue et le stationnement;

ATTENDU les recommandations de M. Yohann DaSylva, directeur du service d'urbanisme et d'environnement;

DONC, il est proposé par Madame Pascale Auger, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu que la directrice des finances soit autorisée à remettre au propriétaire du 754, rue Principale un montant de 2 000 \$ représentant la somme déposée pour garantir la plantation de cèdres, lesquels travaux ont été exécutés à la satisfaction de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR

12270-1217

Résolution – rabais de tarification – Parc linéaire – hiver 2017-2018

Il est proposé par Monsieur Daniel Houde, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu que la Municipalité octroie un rabais aux citoyens de Piedmont lors de l'achat d'une passe de saison au Parc linéaire pour l'hiver 2017-2018, soit :

- 59 ans et moins 25\$ de rabais
- 60 ans et mieux 30\$ de rabais

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

12271-1217 **Résolution – confirmation de la fin de la période de probation de Mme Caroline Asselin, directrice générale et greffière**

ATTENDU QU'en date du 11 avril 2017, la Municipalité de Piedmont a, par résolution, embauché Mme Caroline Asselin au poste de directrice générale et greffière;

ATTENDU QUE la période de probation d'une durée de six (6) mois, tel que mentionné dans le contrat de travail de Mme Caroline Asselin signé le 21 avril 2017, est terminée;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu que la Municipalité de Piedmont confirme la fin de la période de probation de six (6) mois de Mme Caroline Asselin au poste de directrice générale et greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12272-1217 **Résolution – embauche d'un surveillant de patinoire – hiver 2017-2018**

ATTENDU QUE la directrice des loisirs recommande l'embauche d'un surveillant à la patinoire;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu que M. Antoine Ladouceur soit embauché comme surveillant à la patinoire les fins de semaine pour l'hiver 2017-2018.

Son salaire est fixé à 13,90 \$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONS

12273-1217 **Résolution – demandes de dons**

L'Ombre-Elle

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu qu'un don de 200,00 \$ soit accordé à L'Ombre-Elle pour les aider dans la poursuite de leurs activités.

Prévoyance envers les Aînés des Laurentides

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu qu'un don de 200,00 \$ soit accordé à l'organisme Prévoyance envers les Aînés des Laurentides pour les aider dans la poursuite de leurs activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

Mme la mairesse Nathalie Rochon informe les citoyens sur divers sujets.

DIVERS

Période de questions

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Madame la mairesse répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour, le seront lors d'une prochaine assemblée.

Levée de l'assemblée

12274-1217

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NATHALIE ROCHON
Mairesse

CAROLINE ASSELIN
Directrice générale et greffière

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

NATHALIE ROCHON
Mairesse